



environmental
investigation
agency

LA PORTE DU DICTATEUR :

Des crimes commis dans les
forêts de Guinée équatoriale
aux clients de Home Depot

October 2023

SYNTHÈSE

Le présent rapport rend public les résultats de l'enquête menée par l'Environmental Investigation Agency (EIA) qui établit un lien entre les crimes forestiers commis en Guinée équatoriale, les centres de transformation du bois asiatiques opaques, et les millions de portes vendues aux consommateurs américains par l'intermédiaire de plus de 750 magasins Home Depot situés dans 29 états, et ce en contradiction avec la politique d'Home Depot et en violation apparente de la loi Lacey.

Au cours des sept dernières années, l'EIA a enquêté sur certains des crimes forestiers les plus flagrants dans le bassin du Congo et leurs chaînes d'approvisionnement associées. Le rapport *Toxic Trade* de l'EIA, publié en 2019, a révélé l'importation directe de bois d'okoumé (*Aucoumea klaineana*) illégal aux États-Unis en provenance de la République du Congo et du Gabon. S'appuyant sur les recherches précédentes, le présent rapport enquête sur les crimes commis dans les forêts de Guinée équatoriale et sur l'importation indirecte d'okoumé aux États-Unis via la Chine. Les conclusions de l'EIA suggèrent qu'Home Depot, la plus grande chaîne de magasins de bricolage au monde, et Jeld-Wen, une compagnie qui se déclare le plus grand fabricant de portes et fenêtres au monde, ont violé le Lacey Act pendant des années en important et en achetant du bois illégal équato-guinéen et en ne faisant pas preuve de diligence raisonnée. L'EIA estime de manière prudente qu'entre 2017 et 2022, au moins 1,2 million de portes vendues aux consommateurs américains ont une très forte probabilité de contenir du bois d'okoumé illégal récolté en Guinée équatoriale. Ces portes, disponibles dans plus de 750 magasins Home Depot à travers le pays à partir d'avril 2023, sont le produit d'une chaîne d'approvisionnement prenant ses racines dans la dictature équato-guinéenne, l'un des régimes les plus oppressifs et les plus corrompus au monde,

classé près de l'Afghanistan et de la Corée du Nord selon l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Les enquêteurs de l'EIA ont été informés que "Teodorin" Nguema Obiang - fils du président, ancien ministre des forêts et actuel vice-président - percevrait un pot-de-vin pour chaque mètre cube de bois exporté de Guinée équatoriale, ce qui représente une moyenne de 24,6 millions de dollars par an entre 2015 et 2021 pour le seul okoumé exporté vers la Chine.

La chaîne d'approvisionnement des portes en okoumé commence en Guinée équatoriale - qui deviendra bientôt le seul pays à exporter des grumes d'okoumé vers la Chine en raison de l'interdiction des exportations de grumes en République du Congo et au Gabon - où les okoumés sont abattus et exportés dans le cadre d'un système de pots-de-vin et de corruption lié au vice-président "Teodorin" Nguema Obiang. Teodorin a été poursuivi en justice aux États-Unis et en France pour avoir blanchi des millions de dollars provenant de la Guinée équatoriale afin d'acheter des voitures, des yachts et des maisons de plusieurs millions de dollars, malgré un salaire annuel déclaré d'environ 100 000 dollars US. Quatrième pays africain le plus riche sur la base du produit intérieur brut (PIB) par habitant, la Guinée équatoriale a été classée à plusieurs reprises par

EIA US

PO Box 53343
Washington DC 20009 USA
T: +1 202 483 6621
E: info@eia-global.org
us.eia.org

EIA UK

62-63 Upper Street,
London N1 0NY UK
T: +44 (0) 20 7354 7960
E: ukinfo@eia-international.org
eia-international.org

Transparency International comme l'un des pays les plus corrompus du monde, et près de 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

La Guinée équatoriale a adopté une série de lois et d'interdictions forestières au cours des dix dernières années qui visent explicitement à promouvoir la gestion durable des forêts. En juillet 2020 le pays a lancé un plan national d'investissement REDD+ afin de réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et de promouvoir la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier. Cependant, nos conversations avec les principaux exploitants forestiers de Guinée équatoriale, y compris les filiales locales du groupe Wan Peng et du groupe Rimbunan Hijau (ces deux groupes auraient été impliqués dans des crimes forestiers et des actes de corruption à de multiples reprises selon de multiples informations rendues publiques) brossent un tableau différent. Les individus ont décrit aux enquêteurs de l'EIA le non-respect systématique des réglementations forestières (limites des concessions, récolte sous le diamètre minimum autorisé) et des fonctionnaires du gouvernement qui sont non seulement complices mais aussi directement responsables du paiement de pots-de-vin et de la punition des opérateurs qui ne participent pas au système de corruption.

Les grumes d'okoumé sont exportées vers la Chine - malgré l'interdiction d'export de grumes en vigueur en Guinée équatoriale de janvier 2008 à octobre 2020 - où elles sont transformées en placages. La Guinée équatoriale a fourni plus de 3,4 millions de tonnes de grumes d'okoumé d'une valeur de près de 750 millions de dollars US entre 2014 et 2021, ce qui représente 50 % des grumes d'okoumé importées par la Chine en poids au cours de cette période (la grande majorité des importations restantes provenant de la République du Congo). Alors que les États-Unis ont adopté les amendements à la loi Lacey de 2008 et que plusieurs autres pays disposent de lois similaires interdisant l'importation de bois récolté illégalement, la Chine ne dispose actuellement d'aucune législation de ce type. Une fois en Chine, les grumes entrent dans des chaînes d'approvisionnement de transformation et de fabrication de placages si opaques que les entreprises sont souvent incapables de retracer l'origine de leur bois - la concession ou le pays où les arbres ont été récoltés à l'origine - depuis l'importation jusqu'au produit exporté.

Les placages d'okoumé sont ensuite transformés en revêtements de portes, en Chine, en Malaisie ou en Thaïlande, avant d'être importés aux États-Unis par Jeld-Wen. Les conversations avec les principaux fournisseurs de Jeld-Wen en revêtements de porte confirment que l'origine des grumes d'okoumé n'est pas claire et qu'au moment où ils reçoivent les placages, il est impossible de vérifier les origines déclarées en raison de l'opacité de la chaîne d'approvisionnement de la Chine. Les enquêteurs de l'EIA ont reçu des informations complémentaires de la part d'un responsable de l'approvisionnement de Jeld-Wen. L'un des fournisseurs de Jeld-Wen a également déclaré aux enquêteurs de l'EIA que, lorsqu'ils remplissent la "déclaration Lacey" (Plant Product Declaration PPQ Form 505) que Jeld-Wen soumet aux autorités américaines, ils déclarent que toutes les peaux de porte qu'ils exportent vers Jeld-Wen sont fabriquées à partir d'okoumé récolté en République du Congo, bien qu'ils soient incapables de retracer l'okoumé qu'ils ont utilisé jusqu'au pays de récolte spécifique. La déclaration erronée du pays de récolte d'un produit du bois importé aux États-Unis constitue une violation de la loi Lacey. Pour compléter les produits, Jeld-Wen applique les revêtements de portes en okoumé importées sur des cadres en pin, puis vend les portes à parement d'okoumé à Home Depot, qui les distribue à travers les États-Unis à des millions de clients. La politique d'approvisionnement en bois d'Home Depot établit que la compagnie ne s'approvisionne qu'en bois du bassin du Congo certifié par le Forest Stewardship Council

(FSC). Cependant, selon les recherches de l'EIA, il n'existe aucune forêt d'okoumé certifiée FSC en Guinée équatoriale ou en République du Congo, à eux deux ces pays fournissent la grande majorité des grumes d'okoumé importée par la Chine pour être transformées en revêtements de portes.

Étant donné que la Guinée équatoriale fournit la moitié des grumes d'okoumé importées par la Chine, qu'une grande partie des grumes d'okoumé provenant de la République du Congo destinées à la Chine risquent fort d'être illégales (voir le rapport *Toxic Trade* de l'EIA) et que les grumes sont intraquables une fois importées, il existe un risque extrêmement élevé que, pendant près d'une décennie, Jeld-Wen et Home Depot aient régulièrement importé et acheté du bois illégal en violation de la loi Lacey Act. L'enquête de l'EIA a également conclu que les deux entreprises n'ont apparemment pas respecté le principe de diligence raisonnable énoncé dans l'affaire *United States v. Lumber Liquidators Holding, Inc.* il y a plus de 8 ans. Le manque apparent de diligence de Jeld-Wen et Home Depot est particulièrement préoccupant, étant donné que toute entreprise utilisant de l'okoumé aurait dû être consciente des risques importants d'illégalité après 2019, lorsque l'EIA a publié un exposé détaillé, le rapport *Toxic Trade*, sur les illégalités associées à l'exploitation forestière, au commerce et à l'exportation de l'okoumé du bassin du Congo vers les États-Unis.

EIA recommande :

- **Home Depot :** a) retirer immédiatement toutes les portes en okoumé de ses rayons et de ses stocks ; b) examiner et réviser d'urgence sa politique d'achat de bois afin d'inclure une traçabilité ininterrompue jusqu'au point de récolte pour tous les produits en bois ; c) rendre l'information sur l'origine des produits en bois facilement accessible aux clients ;
- **Jeld-Wen :** suspendre l'importation et la fabrication de revêtements de portes en okoumé jusqu'à ce que l'entreprise ait élaboré et mis en œuvre un plan de conformité au moins aussi complet et détaillé que celui adopté par Lumber Liquidators ;
- **Département américain de la justice :** enquêter sur Jeld-Wen et d'autres sociétés qui importent et vendent des produits contenant de l'okoumé, afin de déterminer si la loi Lacey est violée et, le cas échéant, poursuivre les responsables ;
- **US Animal and Plant Health Inspection Service :** a) adopter et mettre en œuvre un plan solide de contrôle et d'enquête sur le respect de la loi Lacey, en utilisant les données et les technologies disponibles pour améliorer l'analyse en temps utile des importations à haut risque ; b) améliorer radicalement les informations mises à la disposition du public concernant les déclarations au titre de la loi Lacey ;
- **Gouvernement chinois :** adopter les règlements nécessaires à la mise en œuvre l'article 65 modifié du code forestier national, en clarifiant son application au bois importé ;
- **Les compagnies maritimes internationales, notamment Maersk et CMA-CGM :** cesser de participer à l'exportation de bois de Guinée équatoriale, favorisée par la corruption, et mettre en place les mécanismes de diligence raisonnable nécessaires pour respecter les interdictions nationales d'exportation de grumes.